

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 1^{er} avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

Date de convocation le 24 mars 2022.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - BARRIERE Renaud - ROBERT Claudette - TERRAL Marie-Claude - BOUYSSOU Catherine - BOUYSSOU Cédric - LIOT Brice -

EXCUSES : DERRIEN Maurice - MUCHA Sandrine -

SECRETARE : Mme TERRAL Marie-Claude

PROCURATIONS : DERRIEN Maurice donnée à LIOT Brice
MUCHA Sandrine donnée à MUCHA Jean-Luc

7.1 – FINANCES LOCALES / 001-2022

1 - 1 - Vote du Compte administratif 2021

Monsieur le Maire s'étant retiré et sous la présidence de M. Didier LIOT, 1^{er} adjoint, le Conseil municipal vote le compte administratif 2021 à 9 voix pour, aucune abstention.

Investissement

Dépenses	Réalisé :	330 940,94 €
	Reste à réaliser :	12 139,00 €

Recettes	Réalisé :	350 397,02 €
	Reste à réaliser :	75 651,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	116 923,09 €
----------	-----------	--------------

Recettes	Réalisé :	179 827,12 €
----------	-----------	--------------

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 19 456,08 €
Fonctionnement :	62 904,03 €
Résultat global:	82 360,11 €

7.1 – FINANCES LOCALES / 001-2022

1 - 2 – Vote de l'AFFECTATION DU RESULTAT - exercice 2021 :**Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de la section de fonctionnement de :	33 233,06 €
Un excédent reporté 2020 de :	29 670,97 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé 2021 de	62 904,03 €

Un excédent de la section d'investissement de :	19 456,08 €
Un excédent des restes à réaliser de :	63 512,00 €
Soit un excédent de financement de :	82 968,08 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2021 : EXCEDENT :	62 904,03 €
Affectation complémentaire en réserve : 1068	0,0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent de :	62 904,03 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de	19 456,08 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – FINANCES LOCALES / 001-2022

1 - 3 - Examen et vote du compte de gestion 2021 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion 2021 est établi par la Perceptrice de Fumel à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au CONSEIL MUNICIPAL, en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Mr le MAIRE, Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

➤ Vote le compte de gestion 2021 de la commune de Thézac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 002-2022 :

2-1 - Présentation et vote du Budget Primitif 2022 :

Le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2022 et invite le Conseil Municipal à délibérer pour vote des propositions nouvelles, comme suit :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES :	161 405,00 € (+ RAR 12 139 ,00 €) soit 173 544,00 €
RECETTES :	97 893,00 € (+ RAR 75 651,00 €) soit 173 544,00 €
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES :	210 506,00 €
RECETTES :	210 506,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte le budget présenté pour l'année 2022,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.2 – FISCALITE / 003-2022

2-2 – Vote des taxes locales du Budget 2022 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux des impôts locaux communaux de l'année 2022 à partir des nouvelles règles fiscales et des bases d'imposition des états transmis par la Direction Départementale des finances publiques d'Agen.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de reconduire les taux de 2021 en 2022 pour les deux taxes suivantes :

Foncier bâti :	40,34 % (taux communal + taux départemental)
Foncier non bâti :	28,21 %

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.5 – FINANCES LOCALES / 004-2022 :

2-3 – Budget Primitif 2022 : vote des subventions aux associations :

Dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'exercice 2022, Il est proposé de procéder à une première ligne budgétaire de subventions pour les associations communales et principales suivantes :

➤ Club des loisirs de Thézac	1.000 €
➤ Gens de Terroir – Thézac	500 €
➤ Chemins de Thézac	500 €
➤ Chasse de THEZAC	200 €
➤ Les fournales de THEZAC	500 €
➤ Le Bistrot BAT	600 €
➤ Les Amis du vin du Tsar	200 €
➤ Secours Enfants de Roumanie	300 €
➤ Anciens combattants TOURNON	100 €
➤ Amicale pompiers TOURNON	100 €
➤ Radio 4 cantons	100 €
➤ ST Vincent de Paul	100 €
➤ Dons pour l'UKRAINE	800 €
Subvention versée sur le compte des chemins de THEZAC	

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget 2022 à l'article 6574,
- Décide que les autres demandes de subventions reçues en mairie seront étudiées prochainement,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 005-2022

3 – Rénovation énergétique de la salle des fêtes : devis retenus et choix de l'entreprise :

Monsieur le maire rappelle le dossier de subvention en cours dans le cadre de la Loi Elan pour la rénovation de la salle des fêtes.

Pour ce faire 3 axes de travaux sont nécessaires :

- Remplacement des fenêtres et portes simple vitrage par du double vitrage, de la salle des fêtes,
- Isolation des combles,
- Pose de panneaux photovoltaïques.

A ce titre il présente les devis reçus en mairie de :

- l'entreprise GABARRE – FLORIMONT – 47500 FUMEL pour un montant de 25.576,00 € HT soit 30.691,20 € TTC,
- l'entreprise Les Menuisiers des Occitans – ZONE du HAUT AGENAIS – 47500 MONTAYRAL pour un montant de 25.416,67 € HT soit 30.500,00 € TTC,

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Les MENUISIERS des OCCITANS – ZONE du HAUT AGENAIS – 47500 MONTAYRAL pour un montant de 25.416,67 € HT soit 30.500,00 € TTC,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.3 – FINANCES LOCALES – EMPRUNT / 006-2022

4 - Prêt bancaire de 25.000,00 euros pour travaux 'Rénovation énergétique de la salle des fêtes : choix de l'organisme bancaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de contracter un emprunt de 25.000,00 € pour la réalisation des travaux d'investissement 'Rénovation énergétique de la salle des fêtes' dont les travaux seront effectués en 2022.

A cet effet il présente l'ensemble des propositions faites par les organismes bancaires.

**Le CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE qui a fait plusieurs propositions sur 2, 10 et 15 ans,
La CAISSE D'épargne BORDEAUX n'a pas donné suite à la demande de consultation.**

Après en avoir examiné les offres et délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

◆ **DECIDE :**

de solliciter auprès du **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE** l'attribution d'un prêt pour un montant de **25.000,00 Euros**,

Prêt SAGELAN CLASSIQUE

Au taux réel de **1,37 %** – durée de 12 ans – échéances annuelles – taux fixe, échéances constantes - Frais de dossier de **110,00 €**.

Date limite de validité de l'offre **10/04/2022** - Pour un déblocage des fonds avant le **06.03.2023**.

Le montant de cet emprunt sera versé auprès du Percepteur de la Trésorerie (SGC de VILLENEUVE SUR LOT 47300).

◆ **PRENDS les engagements suivants :**

Inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE**.

◆ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt selon les termes de la présente délibération.

5 - Elections Présidentielles : bureau de vote :

scrutin du 10.04.2022

Membres du bureau :

Président: Jean Luc MUCHA

Suppléant: Didier LIOT

Secrétaire: Claudette ROBERT

02 assesseurs: Francis GOUL, Renaud BARRIÈRE

08h00 – 09h00: Jean Luc MUCHA - Didier LIOT –

09h00 - 12h00: Claudette ROBERT, Cathy BOUYSSOU

12h00 - 15h00: Marie Claude TERRAL, Cédric BOUYSSOU

15h00 - 18h00: Francis GOUL, Maurice DERRIEN,

18h00 - 19h00: Jean Luc MUCHA, Didier LIOT

scrutin du 24 avril 2022

Membres du bureau :

Président: Jean Luc MUCHA

Suppléant: Didier LIOT

Secrétaire: Marie Claude TERRAL

02 assesseurs: Sandrine MUCHA, Renaud BARRIÈRE

08h00 – 09h00: Jean Luc MUCHA, Didier LIOT

09h00 - 12h00: Renaud BARRIERE, Maurice DERRIEN

12h00 - 15h00: Marie Claude TERRAL, Cathy BOUYSSOU

15h00 - 18h00: Sandrine MUCHA, Brice LIOT

18h00 - 19h00: Jean Luc MUCHA - Didier LIOT

6 - Point apport volontaire : aménagement et choix des containers :

Monsieur le Maire présente les différents choix de containers dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

Pas de décision arrêtée sur le choix des containers (enterrés ou semi-enterrés). Des visites sur sites existants permettront de mieux de se positionner lors d'un prochain conseil municipal.

7 - Emploi : création de poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe :

Pas de création de poste. Le régime indemnitaire de la secrétaire de mairie sera revalorisé.

8 - Jumelage avec le 48^{ème} RT :

Monsieur le maire expose qu'un lien est à entretenir avec la 48^{ème} RT. Il propose un jumelage pour avoir ponctuellement des interventions, lors notamment, des cérémonies au monument aux morts. Le conseil municipal est favorable à ce jumelage avec le 48^{ème} RT.

9 - Participation citoyenne : commande et emplacement des panneaux :

15 panneaux "participation citoyenne" sont nécessaires pour couvrir l'ensemble de la communes. Cette expression de besoin sera adressée à la communauté des communes de FUMEL afin de faire un groupement de commandes avec les autres communes. Coût estimatif unitaire de 50,00 €.

10 – Terrain constructible de "Camp de salles" :

La commune vient d'acquérir un terrain cadastré E 322 d'une contenance de 15a70ca au lieu dit "Camp de Salles".

Ce terrain se situe en zone constructible 1AUb du PLUi.

Une proposition d'acquisition par un particulier est à l'étude.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de définir le prix de vente de cette parcelle.

Le conseil municipal décide d'un prix de vente à 7.000,00 € pour l'ensemble de la parcelle.

Un bornage du terrain sera effectué à la charge de la commune.

Questions diverses :

Point sur l'aide humanitaire UKRAINE : de nombreux lots de vêtements et autres produits ont été collectés au cours du mois de mars. Ces dons ont été acheminés sur AGEN et remis à l'association "les amis d'UKRAINE". Des dons en espèces et chèques sont collectés et gérés par l'association "les chemins de THEZAC" et servent systématiquement à acheter du matériel selon les besoins du moment.

Projet de renforcement du bourg et construction d'une salle pour accueillir le bistro associatif :

Concernant l'implantation de maisons sur les terrains en contre bas de la mairie il est nécessaire de demander une modification du PLUi afin de déclasser cette zone actuellement en 2AUe (zone à vocation d'accueil pour équipement services publics et d'intérêt collectif) en zone 1AU (zone constructible).

Concernant la construction d'une salle pouvant recevoir notamment le bistro associatif, une pré étude est en cours avec l'assistance technique du Département 47.

Son implantation pourrait être envisagée entre la mairie et la boulangerie.

Nota : après consultation le CAUE47 et le département 47 conseillent pour les parcelles non comprises dans le plan de renforcement du bourg, de mettre en place des baux de location plutôt que d'effectuer des ventes.

Le conseil municipal décidera en temps voulu.

Commission église : une commission église sous la présidence de Claudette ROBERT s'est

prononcée pour ne pas intervenir sur les parties cimentées autour de l'église (renforcement de fondations) mais de mettre en place des bacs à fleurs ..ou autres.

Monsieur Patrick CHARMANT et Madame Françoise LIOT se proposent de réaliser un nouveau vitrail.

Pour le cimetière la commission demande le remplacement des buis par des bordures en bois ou autre.

Point poubelles : mettre en place un miroir pour la sécurité routière.

14 juillet 2022 : faire une étude pour le nivellement du terrain du jardin public. Contrôler au moment de la mise en place des producteurs l'équilibre des phases électriques pour éviter de la surtension.

Relais du randonneur : le relais du randonneur est actuellement loué et devra être libéré et rendu à sa vocation initiale au 1^{er} septembre 2022.

La séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2022 est levée à 21h45.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice